



QUEL ACCEUIL !!!

Force est de constater le « renoncement » total de notre administration face aux difficultés quotidiennes que nous rencontrons au sein de nos détentions.

En effet, les postes d'affectations de la 195ème promotion de surveillant nous laissent sans voix face aux vacances de postes que connaît le centre pénitentiaire de Fresnes....

Sur une promotion comptant 785 élèves, 80 seront mis à disposition sur notre établissement (26 de Paris la Santé et 54 des PREJ de Fresnes) pour une durée allant de 3 mois à 1 an !!!!

Le bureau local **Force Ouvrière** condamne fermement cette gestion calamiteuse et scandaleuse qui ne fait que fragiliser nos collègues dans leur équilibre social mais aussi notre établissement en matière de ressources humaines.

De plus, quel manque de respect vis à vis de ces mêmes élèves qui reçoivent la liste des postes le vendredi soit la veille d'un week-end prolongé.

Bienvenue cher(e)s camarades dans une administration qui n'a que faire de votre avenir !!!!!

Nous exigeons sans délai une prise en charge totale, tant pour le logement que pour la restauration des agents qui sont affectés au PREJ de Fresnes mais aussi pour ceux de Paris la Santé pendant la durée totale de leur mise à disposition sur l'ensemble de la DISP de Paris.

Le bureau local Force Ouvrière estime que ces mesures sont indispensables et logiques pour accompagner au mieux nos collègues, et ainsi leur garantir les meilleures conditions possibles pour la validation de leurs formations PREJ.

Monsieur le Directeur Interrégional, il ne s'agit pas ici de panser les maux d'une politique du « désintéressement » mais bien de mettre en place un réel programme d'accompagnement, de fidélisation, des nouvelles recrues arrivant dans une administration déjà fragilisée par de trop nombreux départs...

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que la détention est sacrifiée au profit de commandes politiques qui mettent en péril la sécurité des personnels et des établissements pénitentiaires.

Le bureau local, le 29 mai 2018